

VIDE-GRENIERS
DIMANCHE 22 JUIN 2025

INSCRIPTIONS AU LOCAL DE LONS ACCUEIL

(54 avenue Erckmann Chatrian - 64140 LONS)

du lundi 19 mai au jeudi 19 juin 2025

de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi

(Secrétariat fermé les jours fériés)

Renseignements - Secrétariat au 05 59 32 78 39

Mail : lons-accueil@sfr.fr / www.lons-accueil.fr

PROGRAMME

07 H 00

Installation des Exposants

08 H 00

Ouverture au Public

17 H 00

Clôture du vide-greniers



ASSOCIATION LONS ACCUEIL



VIDE-GRENIERS

DIMANCHE 22 JUIN 2025

DE 08 H 00 à 17 H 00

PROMENADE DU MAIL

(face à l'entrée de la Jardinerie Truffaut)

BUVETTE - CRÊPES - SANDWICHES

(au profit des ateliers E.S.F du Centre Social du Perlic)

BULLETIN D'INSCRIPTION



Nom et Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :

*Email : @

Téléphone : 05 59 / *06

Pièce d'identité n° : (*Copie recto-verso à joindre*)

Délivrée par :

*mail et n° de portable indispensables en cas d'annulation.

EMPLACEMENT de 3 mètres linéaires : 10 euros

Tables et chaises non fournies

Nombre d'emplacement : X 10 euros = euros

Nature des marchandises proposées :

MODE DE PAIEMENT

- Espèces
- Chèque libellé à l'ordre de Lons Accueil

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e), certifie avoir pris connaissance du règlement ci-contre, ne pas être un professionnel de la brocante, ne pas avoir participé à plus de 2 vide-greniers en 2025 et agir pour mon compte personnel.

Lons, le : Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le vide-greniers est ouvert à tous, de 08h00 à 17h00.

- Les exposants sont autorisés à vendre leurs biens et objets personnels. Il est rappelé que la loi interdit les actes de commerce, c'est-à-dire la vente de marchandises achetées dans le but de les revendre. Sont tenus à un affichage clair, les tarifs pratiqués de tous les articles sur le stand.

II

Chaque objet à la vente doit être répertorié. Tout manquement à cette règle entraînera l'interdiction de l'accès au vide-greniers, sans dédommagement. Les organisateurs vérifieront dès l'ouverture le respect de cette règle.

III

Le titulaire de chaque stand doit être muni en permanence d'une pièce d'identité à son nom, qu'il doit être en mesure de présenter lors de toute réquisition.

Tout enfant mineur doit être accompagné d'un adulte.

IV

Installation des stands : De 07h à 08h

Tout stand inoccupé à 8h30 sera revendu. Aucune somme ne pourra être réclamée si l'exposant ne se présente pas le jour du vide-greniers.

Les organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre d'emplacement à deux par exposant. Pour des raisons de sécurité, il sera interdit de présenter des articles dans les allées de circulation.

V

Après déchargement, les exposants devront garer leur véhicule sur les parkings existants des commerces et ainsi laisser libres les voies de circulation.

En partant, prière de laisser un emplacement propre (obligation d'utiliser les conteneurs mis à disposition au niveau de la buvette).

VI

Toute inscription ne sera validée qu'après versement de la participation financière et l'acceptation du présent règlement.

VII

En cas de pluie, de fortes chaleurs, la manifestation sera maintenue. Aucun remboursement ne sera effectué (prévoir barnum et/ou parasols...).

VIII

Si la manifestation devait être annulée par les organisateurs, en cas de force majeure, le remboursement serait effectué sur demande à l'association dans la semaine qui suit le vide-greniers sur présentation du ticket d'emplacement.